

Toulouse, le 08 Janvier 2026

Compte rendu du Conseil Plénier de l'UFR de Psychologie
Séance du jeudi 8 Janvier 2026

Présents, membres du conseil votants : BRET DIBAT, BROCHET, CASANUEVA, , CANTISANO, CAUET, EL SAYED, FOURROUX, GASNE, GUELLAI (visio), LE BLANC, RAUFASTE, ROUSSEAU, SAINT PAUL , TEULIERE (non votant en son nom), VAN HEGHE.

Représentés : AVERSENQ (procuration à BRET DIBAT), BACQUET (procuration à BROCHET), BAJ (procuration à TEULIERE), CROITY BELZ (procuration à LE BLANC), HEGAB CAVELLIER (procuration à CASANUEVA), LABEYE (procuration à CANTISANO), LAUNAY (procuration à CANTISANO), MURCIA (procuration à CASANUEVA), OUAFFI (procuration à TEULIERE), POUPART (procuration à RAUFASTE), RICAUD (procuration à ROUSSEAU), SEGURA (procuration à BROCHET), VIGNALS PRINCE (procuration à ST PAUL).

Présents, membres invités : CAZALS, COUFFIGNAL, HUET, MOTTAY SAFONT, SEJOURNE.

Excusés : BOUVET, ESCANDE, GANINO, GRAILLOT, JOURDAN, JUBINVILLE, LASSALLE, PASSEMAR, VAIR-PIOVA, ZUGER.

Ordre du jour

1. CR/RD du CUFR plénier précédent (VOTE)
2. Élection personnalité extérieure : (VOTE)
3. Nouveaux Statuts : UFR et DPT (VOTE)
4. Budget UFR (S. Zuger, VOTE)
5. Campagne d'Emploi : Profils ATER et PAST (VOTE)
6. ODF LICENCE : structuration en blocs de compétences (N. Cascino, VOTE)
7. MASTER (J. Lemarié, 11h30)
 - ODF 2027 : Cadrage interne à l'UFR pour la construction de l'ODF Master (VOTE)
 - Rétribution sélection campagne 2026 (VOTE)
8. Demande de subvention Conférence ECIT-FH (J. Lemarié) (VOTE)
9. Points d'information
 - système d'affichage dynamique (S.Zuger)
 - recherche nouvelle date CUFR « Dédié Recherche »

La séance est ouverte à 9h37 (27 votants)

1. Vote du CR-RD du CUFR du 04/12/2025

Le CR-RD était à disposition des conseillers sur le Scout et ne soulève pas de question.

Le CR-RD du CUFR du 04/12/2025 tel que présent sur le SCOUT est approuvé par le conseil d'UFR
27 voix POUR, 0 NPPV, 0 ABS, 0 CONTRE (27 votants)

2. Élection d'une personnalité extérieure

Un siège de personnalité extérieure était vacant depuis l'été 2025 suite à une démission. Une candidature féminine avait été reçue précédemment mais la personne démissionnaire étant de sexe masculin et plus aucun homme ne figurant parmi les personnalités extérieures, la direction des affaires juridiques nous a demandé de le remplacer par une autre personne de même sexe afin de respecter la législation sur la parité.

Après une recherche assez longue, M. Michel Cazeneuve, psychologue en exercice, a fini par proposer sa candidature et son CV a été mis à disposition des conseillers sur le SCOUT, et brièvement rappelé par le directeur. C'est à ce jour la seule candidature masculine reçue et, après une brève discussion sur la demande de parité dans un domaine où les femmes sont très largement majoritaires, elle est mise au vote.

M. Michel Cazeneuve est élu comme personnalité extérieure du Conseil d'UFR de Psychologie
24 voix POUR, 0 NPPV, 3 ABS, 0 CONTRE (27 votants)

3. Nouveaux Statuts de l'UFR et des Départements (VOTE)

La DAJI s'est lancée depuis le dernier trimestre 2025 dans l'actualisation des statuts des UFR et des départements afin de les rendre conformes aux textes en vigueur.

En effet, les statuts de l'UFR de Psychologie doivent être conformes à ceux de l'UT2J, lesquels doivent être conformes au Code de l'éducation. De même les statuts des départements, doivent être conformes à ceux de l'UFR.

Ce travail d'harmonisation a été engagé par l'UFR en bureau avec l'ensemble des directions de département.

À ce jour, les conseils des cinq départements ont chacun voté leurs statuts respectifs ; Il reste désormais à faire approuver par le CUFR l'ensemble des statuts de l'UFR et de ses départements.

Statuts de l'UFR

Les statuts ont fait l'objet d'un certain nombre de modifications et il faut notamment désigner l'institution légale qui nommera la première la personnalité extérieure.

Un débat s'engage sur le choix de l'institution. Mobiliser une personne de la Région en présentiel est difficile car en pratique, on constate conseil après conseil que la chaise de cette personnalité extérieure est toujours vide. Dans ce contexte, l'Intercollège des psychologues apparaît comme une option pertinente, non seulement à l'échelle des 5 départements, mais aussi parce qu'il regroupe l'ensemble des collèges de Psychologues de Midi-Pyrénées.

La question qui se pose est de savoir si l'intercollège serait autorisé car c'est une association. En effet, le texte des statuts parle de collectivités territoriales, d'institution et d'organismes mais il ne fait pas directement mention d'association.

L'Intercollège, association loi 1901, relève des organismes associatifs et entre donc bien dans ce cadre. **L'Intercollège des psychologues des secteurs sanitaires et sociaux de Midi-Pyrénées** est donc choisi comme institution.

Pas de grand changement dans les nouveaux statuts :

- les invités dans les nouveaux statuts n'ont pas de voix contrairement à l'usage qui est fait dans l'UFR.
- nouvelle formulation : la licence est commune aux départements de l'UFR et pas à un seul département.

- la direction adjointe et le directeur peuvent appartenir au même département.
- la responsable du centre de ressources Louise Michel CRPLM a été explicitement intégrée au bureau de direction.

Ces statuts seront actifs après le vote du CA et les statuts 2019 alors abrogés.

Les statuts de l'UFR de Psychologie tels qu'ils viennent d'être présentés sont approuvés par le conseil d'UFR
--

27 voix POUR, 0 NPPV, 0 ABS, 0 CONTRE (27 votants)

Statuts des départements

Les statuts des départements ont été votés dans chaque département. Le directeur propose que ces derniers présentent chacun à leur tour les changements intervenus sur leurs statuts.

Département PCPSN :

Statuts approuvés au conseil du 10 Novembre (10 voix pour – 10 votants)

Pour les PE :

- un représentant du CHU de Toulouse,
- 4 personnalités désignées à titre personnel par les membres élus du conseil sur proposition de la direction.

Pas de modifications hormis des discussions sur la personnalité extérieure du CHU. En effet, cette dernière s'est proposée à titre individuel mais ne représente pas l'institution. Il faudrait se rapprocher du service juridique pour savoir si cela pose problème.

Département PCS

Statuts approuvés au conseil du 6 Novembre (8 voix pour – 8 votants)

- reformulation de certains articles,
- correction apportée dans la dénomination sur le champ disciplinaire 16^{ème} Section CNU.

Pour les PE :

- un représentant du Centre hospitalier Gérard Marchant (concernant l'institution, l'intitulé a été élargi à un représentant de GM),
- 3 personnalités désignées à titre personnel par les membres élus du conseil sur proposition de la direction.

Département PSTO

Statuts approuvés au conseil du 01 Décembre (10 voix pour – 10 votants)

Pour les PE :

- un représentant de Toulouse Mairie Métropole, institution qui leur a paru faire sens.
- 3 personnalités désignées à titre personnel par les membres élus du conseil sur proposition de la direction. Le département n'a pas de difficulté à trouver des personnalités extérieures mais ils sont souvent pris sur le terrain.

A la demande des conseillers, reformulation de la phrase : "le conseil s'assure d'un équilibre entre les membres du département".

Département de Psychologie du Développement

Statuts approuvés au conseil du 02 Décembre (10 voix pour – 10 votants)

Concernant les PE :

- Un représentant de l'Association ASEI "Agir, Soigner, Eduquer",
- 3 personnalités désignées à titre personnel par les membres élus du conseil sur proposition de la direction.

Département de Psychologie Cognitive et Ergonomie

Le conseil du 6 novembre n'avait pas permis de voter les statuts certains points n'ayant pas trouvé de consensus. Ils ont pu être approuvés au conseil du 13 Novembre (7 voix pour – 7 votants).

Pour les PE :

- un représentant de la Société de services et conseils en ergonomie, « Human Design Group » (HDG),
- 3 personnalités désignées à titre personnel par les membres élus du conseil sur proposition de la direction.

Les statuts des cinq départements tels qu'ils viennent d'être présentés sont approuvés par le conseil d'UFR par 27 voix POUR, 0 NPPV, 0 ABS, 0 CONTRE (27 votants)

4. Budget Initial 2026

Le Budget initial de l'UFR pour 2026 tel que proposé par la Responsable Administrative et Financière après discussion avec la direction et le Bureau d'UFR est soumis au vote.

Il est rappelé que ce budget est provisoire et qu'un Budget rectificatif devrait intervenir assez rapidement notamment compte tenu d'une part de la situation financière de l'Université qui est encore susceptible de demandes d'ajustements de la part du rectorat ainsi que de la situation nationale particulière qui nous contraint à fonctionner pour le moment en services votés.

Malgré un taux d'exécution satisfaisant en 2025, la dotation de l'université pour 2026 est en baisse extrêmement sensible passant de 116k€ en 2025, à seulement 87,979k€ en 2026, ce qui fait suite à une première baisse déjà importante de 10% en 2025 (passage de 140k€ à 126k€ en 2025). D'un autre côté, les ressources propres semblent heureusement rester à un bon niveau. Le budget présenté répercute cette baisse sur l'ensemble des composantes de l'UFR comme il apparaît dans le classeur Excel mis en ligne sur le SCOUT à destination des conseillers.

Compte tenu de ces éléments, l'UFR se trouve en difficulté pour continuer à fonctionner normalement. Le bureau d'UFR a donc proposé que lorsque les ressources propres d'un département (versements de la formation continue) dépassent 1000€, l'UFR prélève 10%.

Un travail de révision de la Clé de répartition entre départements, restée inchangée depuis des années, pourra être envisagé ultérieurement.

Le budget initial 2026 (BI 2026) tel que présenté en annexe du présent CR, avec la mise en place de la règle de prélèvement par l'UFR de 10% sur les ressources propres est approuvé par le conseil d'UFR

27 voix POUR, 0 NPPV, 0 ABS, 0 CONTRE (27 votants)

5. Campagne d'Emploi : Profils ATER et PAST

Tous les profils ayant déjà été votés, ce point de vote est annulé.

En revanche une discussion s'engage sur la remontée des profils au central. L'usage dans l'UFR était que la direction d'UFR centralise les profils et les remonte ensemble au central.

Or, cette année, deux départements ont pris l'initiative de remonter directement leurs profils alors même qu'il restait une semaine avant la deadline de remontée. Le directeur d'UFR demande donc si les directions de département souhaitent changer la pratique habituelle, tout en faisant remarquer que cela paraît comme une perte d'homogénéité peu souhaitable. Les directions de départements conviennent que c'était une erreur et que le retour à une remontée unique semble souhaitable.

Pour cette année seulement, le directeur demande donc aux autres départements de faire remonter individuellement leurs profils au central et confirme que les années suivantes, l'UFR reviendra à son fonctionnement habituel.

6. ODF LICENCE : structuration en blocs de compétences (N. Cascino, VOTE)

Nadine Cascino, responsable du grade Licence, rappelle le principe préalablement discuté en AG d'UFR et bureau d'UFR que l'offre de formation 2027-2031 sera structurée en blocs de compétences et que le travail serait initié sous forme de groupes de travail (GT), chaque groupe de travail étant chargé d'un bloc.

La question se pose donc urgemment de choisir le nombre et le périmètre des GT. Une partition en quatre blocs de compétences est proposée, accompagnée d'intitulés provisoires. Si cette partition est votée, un appel à candidatures sera lancé les animateurs de ces groupes. Tous les personnels de l'UFR se verront proposer de participer, s'ils le souhaitent à la réflexion dans ces groupes.

La partition proposée est la suivante :

Proposition : 4 blocs structurant l'offre de formation (intitulé à travailler et périmètre à préciser)

1. « Champs théoriques pour l'analyse des conduites humaines »

- UE fondamentales avec présentation des concepts, connaissances et modèles, les paradigmes ...
- Rattachement des UE de spécialités L3 (504 et 604) à cette catégorie plutôt à cette catégorie (catégorie « professionnalisation » ; vocation à préparer la poursuite d'études en Master)
- Un verbe différent pour chaque année du cursus pour signifier les niveaux d'acquisition.
- Double objectif assigné à l'actuelle UE « Découverte des secteurs et métiers de la psychologie » → voir où travailler chacun d'eux

2. « Méthodes et outils de la psychologie à des fins de recueil et d'analyse de données »

3. « Pratiques professionnelles » avec les deux visées « recherche » et « intervention »

Intégrer les termes et aspects **éthique et déontologie** dans ce bloc et dans des intitulés d'UE.

4. « Construire son projet d'études et compétences transversales »

La structuration de l'offre de formation selon les quatre blocs présentés et avec les intitulés provisoires proposés est approuvée par le conseil d'UFR

27 voix POUR, 0 NPPV, 0 ABS, 0 CONTRE (27 votants)

7. MASTER (J. Lemarié)

Deux points concernant le master sont à l'ordre du jour : la cadrage interne pour 2027 et la rétribution de la campagne 2026.

7.1. ODF 2027 : Cadrage interne à l'UFR pour la construction de l'ODF Master (VOTE)

Après avoir rappelé les grands éléments de cadrage du central, Julie Lemarié, responsable du grade master présente le cadrage spécifique qui a été collectivement élaboré pour l'ODF master et qui avait été mis à disposition des conseillers sur le SCOUT.

Ce cadrage est mis au vote. À partir de 10h05 un certain nombre de conseillers ont commencé à quitter la séance mais avec 21 votants ou représentés le quorum est conservé.

Le cadrage de l'offre de formation 2027 au niveau master, tel qu'il est décrit par le document en annexe du présent RD est approuvé par le conseil d'UFR

21 voix POUR, 0 NPPV, 0 ABS, 0 CONTRE (21 votants)

7.2. Rétribution sélection campagne 2026 (VOTE)

Rappel du contexte :

- Une première proposition avait été faite dans un conseil précédent : modifier la règle de rétribution en intégrant un peu plus le principe « 1HETD payée = 4H travaillées », mais pas complètement non plus pour que la rémunération reste acceptable notamment pour les pros ; p.ex. 6 dossiers examinés = 1HETD
- En CUFR une contre-proposition était apparue : différencier une règle pour les pros et une règle pour les EC.

Une nouvelle proposition est donc faite ce jour :

- 1H pour 5 dossiers pour les pros
- 1H pour 7 dossiers pour les EC

La nouvelle règle de rétribution de la sélection en master pour 2026 est approuvée par le conseil d'UFR

19 voix POUR, 0 NPPV, 0 ABS, 0 CONTRE (19 votants)

8. Demande de subvention Conférence ECIT-FH (J. Lemarié) (VOTE)

Le master ECIT-FH demande une subvention de 180€ pour une conférence de diffusion des savoirs dans le domaine de spécialité de la formation (Psychologie cognitive et ergonomie).

Le CUFR décide d'accorder 180€ pour la conférence de diffusion des savoirs du master ECIT-FH

19 voix POUR, 0 NPPV, 0 ABS, 0 CONTRE (19 votants)

9. Points d'information

La séance prend fin à 12h40.

Toutes les pièces annexes sont disponibles dans le dossier du conseil sur scout.

Nous vous rappelons que ces annexes sont des documents de travail et qu'elles ne doivent absolument pas circuler ni être diffusées.

Éric RAUFASTE
Le Directeur de l'UFR de Psychologie